

Rassemblement le 30 janvier 2025 à Paris : Pour l'égalité des droits entre agents statutaires et contractuels !

Depuis le 1er janvier 2020, la SNCF embauche tous ses nouveaux salariés en contrat CDI et non plus au statut. Cette décision a pour but d'éclater les collectifs de travail en créant des divisions entre agents, CDI/Statutaire, mais aussi entre agents contractuels en mettant en place un système de rémunération individuel en lieu et place de la grille salariale en vigueur pour les agents statutaires.

Dès le début, SUD-Rail a fait de la défense des droits des contractuels une priorité. Nous partons d'un principe simple, à travail égal, salaires et droits égaux. Sans relâche, nous ne cessons d'intervenir pour obtenir et garantir des droits pour les agents contractuels, mais pas seulement. En effet, toujours guidés par l'idée d'égalité des droits, nous essayons de faire en sorte que les revendications que nous portons pour les agents contractuels fassent écho avec celles des agents statutaires. Là où la direction cherche à nous opposer, nous défendons l'unité de notre corps social.

Nous sommes toutes et tous cheminotes et cheminots.

Ce que SUD-Rail a déjà obtenu pour toutes et tous :

- Sécurisation de la **prime de travail en cas d'arrêt-maladie** pour chaque agent.
- **Meilleur calcul de la prime de réserve**, suite à la mise en place du contrat unique.
- **Accès aux spécialistes médicaux SNCF pour les cheminot.es en CDI** pour faciliter les parcours de soins et les pérenniser pour tout.es les cheminot.es.
- Garanties d'augmentation de salaire pour les **nouveaux embauchés** (AI début de parcours) .
- Pour les ADC contractuel.le.s, une garantie d'augmentation entre 10 et 15% du salaire d'embauche à l'obtention de l'examen de conduite, ainsi que la garantie de passage à la classe supérieure en fonction du délai de séjour :
 - ✚ Pour les TA passage de la classe 3 à la classe 4 au bout de 15 ans,
 - ✚ Pour les TB passage de la classe 4 à la classe 5 au bout de 20 ans.
- Pour les ASCT intégration des agents en cdi dans les calculs de pourcentage pour les changements de classe.



Des revendications communes, bénéfiques à toutes et tous pour plus de justices sociales :

- *Un treizième mois de salaire pour toutes et tous.*
- *Une grille salariale unique basée sur l'expérience et les compétences.*
- *Des structures de rémunérations identiques.*
- *L'intégration des cheminot.es contractuel.es dans les listings de notation afin de continuer à faire vivre ce dispositif.*
- *Une refonte de l'Allocation Familiale Supplémentaire identique, quelle que soit la classe des cheminot.es, basée sur l'AFS la plus haute actuellement distribuée.*

Il reste énormément de revendications SUD-Rail à faire aboutir, et nous devons être conscient.es que seule la lutte paiera face à une direction SNCF, qui ne comprend que le rapport de force. Pour que cette journée du 30/01 soit le début d'un mouvement d'ampleur et gagnant :

Contractuel.les, Statutaires, toutes et tous à Paris le 30 janvier à partir de 09h00 au théâtre Traversière et à 12H30 devant la direction à St-Denis